Réf. ML 150 E 25/28 W/WRS - P 2146-09-00 - Mention EEV

BN-147.04

IVECO

28 avril 2009

NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE IVECO
FAMILLE : LB1L
TYPES : LB1L2541U - LB1L2541V - LB1L2841U - LB1L2841V

0. GENERALITES

0.1 Constructeur : IVECO SPA TURIN (Italie).
0.1.1 Représentant accrédité en France : IVECO France
1, rue des Combats du 24 août 1944 - Porte E
69200 VENISSIEUX - FRANCE
Etablissement de Trappes
6, rue Nicolas Copernic - Trappes
78083 YVELINES Cedex 9 - FRANCE
0.2 Constructeur de la Xe étape : sans objet
0.3 Marque : IVECO
0.4 Désignation commerciale : ML 150 E 25/28 W/WRS
0.5 Catégorie internationale : N3G
0.6 Genre : Châssis - cabine pour CAMION - VASP
0.7 Type :

Type	Variantes	Versions (empattements)
LB1L	2541U - 2541V 2841U - 2841V	32 - 36 - 39 - 41

0.7.1 Décodage des TVV :

Type	Variantes	Versions
L = Type commercial cabine B = Porteur (4x4) 1L = Tranche de poids (PTC)	25 = 185 kW 28 = 205 kW 4 = Euro 4 ou Euro 5 1 = Suspension U = Porteur V = Remorqueur	(Empattements) 32 = 3240 36 = 3690 39 = 3915 41 = 4150

0.8 Puissance administrative : 16 CV

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux,
roues simples à l'avant (essieu 1),
roues simples à l'arrière (essieu 2).
1.1.1 Emplacement des roues motrices : à l'arrière (essieu 2) ou à l'avant (essieu 1) et à l'arrière (essieu 2) par crabotage.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : à l'avant (essieu 1).
1.2 Dimensions des pneumatiques :

Charge maximale	Pneumatiques (indice mini)	
	Essieu 1	Essieu 2
Option A - 5700 Kg / 10000 Kg	14.00R20 (164/-) 395/85R20 (168/-)	14.00R20 (164/-) 395/85R20 (168/-)

(L'indice de vitesse minimal est G).
1.3 Constitution du châssis ou de la coque : cadre à 2 longerons en tôle d'acier emboutis en forme de U entretoisés par des traverses.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : à l'avant longitudinal.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée.

2. MASSES ET DIMENSIONS (Kg & mm)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière

2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :
14000 14000 14000 14000 14000 14000
2.2 Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :
2.2.1 Sans système de freinage de remorque :
Néant
2.2.1.1 Avec remorque sans frein :
14750
2.2.1.1.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1 :
750
2.2.1.2 Avec remorque équipée de frein à inertie :
17500
2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 :
3500
2.2.2 Avec système de freinage de remorque :
21000 26000 28000
2.4 Masse en charge techniquement admissible : 14000
2.5 Charges maximales admissibles :
Option A
2.5. 1 Sur l'essieu 1 :
5700
2.5. 2 Sur l'essieu 2 :
10000

2.6 Voie avant (essieu 1) : 1955 à 2055
2.7 Voie arrière (essieu 2) : 2045
2.8 Empattements : 3240 3690 3915 4150

Véhicules livrés en châssis cabine

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.
Rappel des empattements 3240 3690 3915 4150
Suspension mécanique AV et AR

Courte
2.9.0 Total : 5770 5795 5845 5940
2.9.1 Sur essieu 1 : 3815 3855 3860 3880
2.9.2 Sur essieu 2 : 1955 1940 1985 2060

Profonde
2.9.0 Total : 5925 5975 6070
2.9.1 Sur essieu 1 : 3965 3970 3990
2.9.2 Sur essieu 2 : 1960 2005 2080
2.10 Porte-à-faux avant : 1387
2.11 Porte-à-faux arrière : 1358 1358 1358 1935
2.12 Longueur hors - tout : 5985 6435 6660 7472
2.13 Largeur hors - tout : 2490

Valeurs limites à respecter après carrossage du véhicule

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche,
valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé (imposé par le freinage) :
Rappel des empattements 3240 3690 3915 4150
2.9.0 Total : 6130 6180 6230 6270
2.9.1 Sur essieu 1 : 3750 3770 3790 3800
2.9.2 Sur essieu 2 : 2380 2410 2440 2470
2.10 Porte-à-faux avant : 1387
2.11 Porte-à-faux arrière : 1358
2.11.1 Mini sans ferrures ni accessoires : 2148 2463 2621 2785
2.11.2 Maxi sans ferrures ni accessoires : 2268 2583 2741 2905
2.11.3 Maxi avec ferrures et accessoires : 6895 7660 8043 8442
2.12 Longueur hors - tout : 2550 / 2600*
2.13 Largeur hors - tout :
(*) Uniquement pour les superstructures à parois épaisses conçues pour le transport de marchandises à température dirigée (carrosserie FGTD).

2.14 Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule :
- du centre de gravité de la charge (carrosserie, aménagement et équipements, cargaison), pour les véhicules porteurs;
- de la sellette d'attelage, pour les véhicules tracteurs.
Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe du premier essieu arrière sur le plan de projection défini ci-dessus.

Rappel des empattements 3240 3690 3915 4150
Suspension mécanique AV et AR

Option A

Courte
2.14.1 Distance mini : 0 -20 -30 -40
2.14.2 Distance maxi : 670 740 790 840

Profonde
2.14.1 Distance mini : -70 -80 -100
2.14.2 Distance maxi : 700 750 790

2.15 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu avant :
Courte 640
Profonde 985

Nota : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (7.9), il est admis de pouvoir :
A) -Augmenter la masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (2.1) et la masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et des ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement et ce dans la limite de 300 Kg.
B) -Augmenter la charge maximale sur l'essieu 2 (2.5.2) dans la limite de 250 Kg.

3. MOTEUR

Variantes :	25	28
3.1 Dénomination de type :		
3.1.1 Marque :	IVECO	
3.1.2 Marquage Moteur :	~~F4AE3681D*R~~ F4AE3681D*S **F4AE3681D*U**	~~F4AE3681E*R~~ F4AE3681E*S **F4AE3681E*U**
3.2 Description générale :		
3.2.1 Genre :	Moteur à combustion interne, à piston en mouvement alternatif et vilebrequin.	
3.2.2 Principe de fonctionnement :	Diesel 4 temps.	
3.2.3 Suralimentation :	oui, par turbo - compresseur mû par les gaz d'échappement avec échangeur air/air.	
3.2.4 Dispositif anti – pollution :	Système de réduction catalytique avec réservoirs d'additif à base d'urée.	
3.3 Nombre et disposition des cylindres :	6 vertical en ligne	
3.4 Cylindrée (cm^3) :	5880	
3.5 Rapport volumétrique de compression :	17 ± 0.5/1	
3.6 Puissance maximale (kW CEE) :	185	205
3.7 Régime de puissance maximale (tr/mn) :	2700	2500
3.8 Couple maximal (m daN) :	85	95
3.9 Régime de couple maximal (tr/mn) :	1250	
3.10 Régime de rotation maximal (tr/mn) :	3025 ± 150	2800 ± 150
3.11 Carburant utilisé :	Gasoil	

3.12 Réservoir de carburant :

	3.12.1. Emplacement	3.12.2. Capacité (litre)	3.12.3. Matériaux (*)		
			Ac	Al	P
Série	Droit	115			X
Option	Droit	200			X
	Droit	280		X	

(*)AC = Acier – AL = Alu – P = Plastique
Après carrossage, il sera vérifié qu'il n'existe pas de partie saillante ou coupante à proximité des réservoirs.

3.13 Mode d'alimentation du moteur : injection directe par common rail.
3.14 Type de filtre à air : à sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques : 24 V
3.17 Dispositif d'antiparasitage : oui
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur viscostatique.
3.19 Nombre de silencieux d'échappements : 1 avec catalyseur intégré

3.20 Niveau sonore au point fixe :
3.20.1 Valeur du niveau sonore dB (A) :

a)	85
b)	87
c)	80
d)	86

3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/mn) : 2025
3.20.3 Position de la sortie d'échappement :
a) Côté gauche.
b) Centrale.
c) Verticale droit arrière cabine.
d) Silencieux verticale droit arrière cabine.

3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur diesel) : sur la plaque constructeur.
3.22
3.23

3.24. Classe environnementale :
~~0555*0651C (euro4-step2) F4AE3681D*R~~
0555*0651G (euro5-step2) F4AE3681D*S
0555*0651K (EEV) F4AE3681D*U

~~0555*0651C (euro4-step2) F4AE3681E*R~~
0555*0651G (euro5-step2) F4AE3681E*S
0555*0651K (EEV) F4AE3681E*U

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîtes de vitesses : boîte mécanique à 6 rapports de marche avant et 1 de marche arrière.
4.1.1 Emplacement du levier de commande : au tableau de bord.
4.2 Type d'embrayage : mono disque à sec.
4.2.1 Mode de commande : à pédale et commande hydraulique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans avec relais et boite de transfert à 2 rapports 1/0,99 (route) et 1/1,94 (chantier) blocage de différentiel par commande sur console.

4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 14.00R20 (3776)
4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/mn :
Boîte de vitesses 1 :

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte ZF 6 S°°°TO	Rapport du pont	Démultiplication totale	Vitesses à 1000 tr/mn
1	1/6,58	1/6,95	1/45,73	5,0
2	1/3,60		1/25,02	9,1
3	1/2,12		1/14,73	15,4
4	1/1,39		1/9,66	23,5
5	1/1,00		1/6,95	32,6
6	1/0,78		1/5,42	41,8
MAR 1	1/6,06		1/42,12	5,4

Combinaison des vitesses	Rapports boîte n°2 ZF 6 S°°°TO
1	1/6,75
2	1/3,60
3	1/2,12
4	1/1,39
5	1/1,00
6	1/0,78
MAR 1	1/6,06

Couple de pont en option				
1/5,33	1/5,72	1/6,34	1/7,73	1/8,28

4.5 Vitesse maxi effective (km/h) : 90
4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.
4.9 Limiteur de vitesses : oui

5. SUSPENSION

Suspension mécanique sur les essieux 1 et 2

5.1 Avant (essieu 1) : essieu rigide - ressorts à lames - amortisseurs télescopiques du type hydraulique - barre stabilisatrice.
5.2 Arrière (essieu 2) : essieu rigide - ressorts à lames - amortisseurs télescopiques du type hydraulique - barre stabilisatrice.
5.2.1 Suspension essieu moteur (essieu 2) : ni pneumatique ni équivalent à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la Directive 96/53 CEE.
5.3 Essieux relevables ou délestables : N.C.
5.4 Suspension spécifique : N.C.

6. DIRECTION

6.1 Type de direction : hydraulique à recirculation de billes.
6.2 Diamètre de braquage hors - tout (m) :
Version : 32 = 14,4 36 = 16
39 = 16,7 41 = 17,5

7. FREINAGE (EBL)

7.1 Frein de service : A double circuit agissant respectivement sur les roues avants et arrières (type II).
7.2 Répartiteur de freinage : non, fonction gérée électroniquement agissant sur les roues arrières.
7.2.1 Dispositif anti-bloqueur des roues : oui, catégorie 1 un capteur par roue.
7.3 Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits du frein de service.
7.4 Frein de stationnement : sur les roues arrière à commande manuelle.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : pneumatique.
7.5.2 Frein de secours : pneumatique.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique (cylindres à ressorts).
7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : oui.
7.6.2 Frein de secours : oui.
7.6.3 Frein de stationnement : non.
7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : 2 ou 3 réservoirs d'air comprimé.

Suspension mécanique

Porteur	Remorqueur
1 de 15 L pour le circuit AV	1 de 20 L pour le circuit AV
1 de 15 L pour le circuit AR	1 de 20 L pour le circuit AR
	1 de 15 L pour REM et Stationnement

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants lumineux de couleur rouge et jaune sur la planche de bord.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : chute de pression et défaillance de l'anti-bloqueur.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement de la clé de contact.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : Tambours.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : Tambours.
7.8.2 Frein de secours : Tambours.
7.8.3 Frein de stationnement : Tambours.
7.9 Ralentisseur
7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : Non concerné.
7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : En option, hydraulique ou électrique.
7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis: Frein moteur.
7.10 Circuit de freinage pour la remorque : oui, pour remorqueur.
7.10.1 Commande séparée de freinage de la remorque : non.
7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui, pour remorqueur.

8. CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : Châssis – cabine.
8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes : Néant.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie : Cabine métallique.
8.3 Nombre de places assises : 1 - 2 - 3.
8.4 Sièges :
8.4.1 A l'avant : 1 pour chauffeur réglable pneumatique ou non pneumatique, 1 pour passager latéral réglable pneumatique ou non pneumatique, ou 1 banquette passagers 2 places non pneumatique.
8.5 Nombre de portes
8.5.1 Latérales :2.
8.5.3 Fermeture : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres : vitres de portes avant descendantes à commande manuelle ou électrique sur demande.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
8.8.1 Places avant : oui, latérales : pour chauffeur et passager, ceinture 3 points avec enrouleur, centrale : pour banquette passager 2 places, ceintures 2 points avec ou sans enrouleurs.
8.9 Dispositif de protection latéral : à installer lors du carrossage. La fixation et la position devront être constatées après carrossage.
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 Avant : N.C.
8.10.2 Arrière : Equipement fourni sur demande. Montage provisoire, la fixation et la position du dispositif devront être constatées après carrossage.
8.11 Système anti-projections :
8.11.1 Essieu 1 :N.C.
8.11.2 Essieu 2: N.C.

9. ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2 (grilles de protection en option).
9.2 Feux de croisement : 2 groupés aux feux de route.
9.3 Feux de position :
9.3.1 Avant : 2 incorporés aux feux de croisement.
9.3.2 Latéraux : 2 incorporés aux feux d'encombrement AR installation à compléter lors du carrossage. La fixation et la position devront être constatées après carrossage.
9.4 Feux de position arrière : 2.
9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.1 Avant : 2 indépendants.
9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux de position AR.
9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
9.6 Feux stop : 2 groupés avec les feux de position AR.
9.6.1 Troisième feu stop central : non.
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 indépendants.
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Avant : non.
9.8.2 Arrière : 2 groupés avec les feux de position AR.
9.8.3 Latéraux : à installer lors du carrossage. La fixation et la position devront être constatées après carrossage.
9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des feux de changement de direction.
9.10 Feux de marche arrière : 1 groupé avec le feu de position AR droit ou 2 groupés avec les feux de position AR
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Avant : 2 indépendants (option).
9.11.2 Arrière : 1 groupé avec le feu de position AR gauche ou 2 groupés avec les feux de position AR.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2 indépendants.
9.12.2 Arrière :2 groupés avec les feux de position AR ou 2 indépendants.
9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : à installer lors du carrossage. La fixation et la position devront être constatées après carrossage.
9.14 Feux spéciaux : néant.

10. DIVERS

10.1 Accessoires
10.1.1 Essuie-glace : oui, 2 à 2 vitesses + 1 intermittente.
10.1.2 Lave-glace : oui.
10.1.3 Rétroviseurs
10.1.3.1 Extérieurs : 2 côté gauche fixé sur la porte, dont 1 grand angle. 3 côté droit fixé sur la porte, dont 1 grand angle et 1 accostage. 1 antéviseur.
10.1.3.2 Intérieurs :non.
10.1.4 Avertisseur sonore : oui, 1 électrique derrière la calandre.
10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction + transpondeur en option.
10.1.6 Extincteur : à installer lors du montage de la carrosserie.
10.1.7 Chauffage autonome : en option, à combustible liquide.
10.2 Marque d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : Plaque métallique rivetée placée sur le tablier sous la calandre.
10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur le longeron droit à hauteur de l'essieu avant.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

1 à 3 :	code constructeur, est	"ZCF"
4 :	type de cabine d'un véhicule automobile	« B »
	digit invariable	« 1L »
5 – 6 :	digit invariable	« J » = F4AE3681D (25)
7 :	code moteur	« M » = F4AE3681E (28)
8 :	Digit variable	« X »
9 :	code refroidissement moteur	« X » à eau
	digit variable	« 0 »
10 :	digit variable	« de 0 à 9 ou de A à Z »
11 :	établissement	
12 à 17 :	numéro de série du véhicule	

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :
LB1L2541U ou V ZCFB1LJXX0*000010
LB1L2841U ou V ZCFB1LMXX0*000010
(* ou X) De 0 à 9 ou de A à Z.
10.2.5 Identification du moteur : Gravée sur une plaque placée sur le côté arrière gauche du moteur.

11. VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : Sous la calandre.
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 11 bars.
11.3 Pression de disjonction : 11 bars.
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur)
11.4.1 A la tête d'alimentation (de couleur rouge) : 7.6 bars.
11.4.2 A la tête de commande (de couleur jaune) : 7.6 bars.
11.5 Longueur des bras de levier : /.
11.6 Courses maximales des actionneurs de freins : sans objet.
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Frein avant	Circuit frein avant
Frein arrière	Circuit frein arrière
Frein REM et stationnement	Circuit frein remorque et stationnement
	Pour remorqueur seulement

11.8 Observations : Néant

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Mandataire :
IVECO France SA – 1, rue des combats du 24 août 1944 – F – 69200 - VENISSIEUX
que les véhicules de catégorie internationale N3G – genre CAM-VASP,
marque IVECO,
dont les types – variantes - versions suivent :
type : LB1L ; variantes : 2541U – 2841U – 2541V – 2841V
versions : 32 – 36 – 39 - 41
livrés :
En châssis cabine satisfont aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-5, R. 321-20 et R. 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du véhicule concerné.

Fait à Montlhéry, le 28 avril 2009
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
(Signé : Lionel MIS)

Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-5, R. 321-20 et R. 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
NOTA :
~~Véhicule conforme aux limites du niveau C de la directive 2006/51/C.E. pour les moteurs F4AE3681D*R et F4AE3681E*R~~
Véhicule conforme aux limites du niveau G de la directive 2006/51/C.E. pour les moteurs F4AE3681D*S et F4AE3681E*S
Pollution conforme aux prescriptions réglementaires applicables au 01/10/2009
Véhicule conforme aux limites du niveau K de la directive 2006/51/C.E. pour les moteurs F4AE3681D*U et F4AE3681E*U

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n°P-2146.09.00
Fait à Paris, le 28 avril 2009
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Ile de France
Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules
(Signé : Michel CHAPUT)

Réf :ML 150 E 25/28 W/WRS - P 2146-09-00

Certificat de conformité

(Véhicule livrés en châssis - cabine, VASP)

Je soussigné IVECO France 1 rue des combats du 24 août 1944 - Porte E - 69200 Venissieux - FRANCE - Etablissement de Trappes 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité deIVECO SPA TURIN constructeur certifie :

Que le véhicule livréen châssis-cabine : (voir nota 1)

(2) Dénomination :

(D.1)	Marque	IVECO
(D.2)	Type Variantes Versions	LB1L2541V32
(D.3)	Dénomination commerciale	ML 150E25WS
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type	ZCFB1LJ8402573569
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	14000 Kgs
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service en l'état (PTAC)	14000 Kgs
(F.3)	Masse en charge maximale de l'ensemble en service dans l'état (PTRA)	28000 Kgs
(J)	Catégorie internationale	N3G
(J.1)	Genre national	CAM
(K)	Numéro de la réception par type	P 2146-09-00
(P.1)	Cylindrée	5880 Cm³
(P.2)	Puissance nette maximale	185 kW
(P.3)	Source d'énergie	GO
(P.6)	Puissance administrative	16 CV
(S.1)	Nombre de places (y compris celle du conducteur)	2
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt	80 Vertical droit arrière cabine
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant	2025 tr/min
(V.7)	CO^2	- G/km
(V.9)	Classe environnementale	0555*0651G

Est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus ;

Que le véhicule sort de nos usines le 04/10/10

Pour être livré à :

Fait à Trappes, le 04/10/10

(*)Références communautaires de la directive 1999/37 CE relative aux documents d'immatriculation.

Nota 1. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 2. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réceptioncomplémentaire;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français.

Dispense N° 1 du Directeur des services fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999

Trappes, le :05/10/2010

JC RUET
(par délégation spéciale du président)

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Je soussigné IVECO France 1 rue des combats du 24 août 1944 - Porte E - 69200 Venissieux - FRANCE - Etablissement de Trappes 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité deIVECO SPA TURIN constructeur certifie :

Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci dessus sort de nos usines équipé de :

1) Réservoir à carburant :
- Nombre : 1
- Capacité : 115Litres
- Emplacement : Droit
- Matière : Plastique

2) Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : Non

Si oui

5) Suspension de l'essieu moteur : Ni pneumatique ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96...

7) Pneumatiques et indices :
- sur l'essieu 1 : 14,00R20(164/-)
- sur l'essieu 2 : 14,00R20(164/-)

10) Type de cylindre de frein :
- sur l'essieu 1 : 10,5
- sur l'essieu 2 : 12/20 14/20

11) Type de moteur : Euro 5 - Step 2 F4AE3681D*S

13) Type de protection AR : Entité technique (marquage)

16) Dispositif de sécurité :

ESP : Non

Nota : Avec le système de freinage ESP, les modifications d'empattement et de suspension sont interdites.

25779 E.D.F G.D.F
10625643